

Webinaire de la Commission nationale des chefs pour les enfants

6 août 2025 | Document de questions-réponses

Ressources disponibles sur le site Web du NCCC ([lien](#))

- Rapport d'étape de la Commission nationale des chefs pour les enfants
- Questionnaire : Vos commentaires (SVP répondez)
- 06 août 2025 : Vidéo du webinaire de la Commission nationale des chefs pour les enfants
- 06 août 2025 : Diapositives du webinaire de la Commission nationale des chefs pour les enfants

Questions et réponses

Ramener le Canada à la table des négociations

1. Quel rôle la ministre Mandy Gull-Masty, ministre des Services aux Autochtones, a-t-elle joué et a-t-elle rencontré ce groupe ?

- La chef Pauline Frost, présidente de la Commission, a rencontré la sous-ministre adjointe Michelle Kovacevic, de Services aux Autochtones Canada (SAC), le 11 août 2025. La ministre Mandy Gull-Masty a rencontré la chef Pauline Frost pour la première fois le lundi 18 août. La Commission, en collaboration avec la Caring Society et la chef régionale Joanna Bernard (titulaire du portfolio de l'APN), a envoyé une lettre de suivi le 21 août 2025 afin de solliciter de nouvelles discussions avec la ministre Gull-Masty.
- Vous trouverez ci-dessous un aperçu des communications envoyées par la Commission à la ministre Gull-Masty.
 - Lettre du 4 juin à la nouvelle ministre de SAC l'invitant à se rencontrer dès que possible ;
 - Lettre du 4 juillet à la ministre de SAC l'invitant à rencontrer la Commission en personne à Ottawa ;
 - Lettre conjointe du 28 juillet avec la Dre Cindy Blackstock et la chef régionale Joanna Bernard au premier ministre Carney et à la ministre de SAC demandant un engagement à reprendre les négociations ;
 - Lettre du 29 juillet à la ministre et au sous-ministre de SAC faisant suite à la demande du TCDP que le Canada rencontre la Commission.
- Le 30 juillet, la ministre Gull-Masty a répondu à la lettre de la Commission datée du 4 juin. Dans sa réponse, elle indiquait que le Canada « continuerait de se concentrer sur les réformes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations qui renforceront le contrôle et la prise de décision des Premières Nations ». La lettre ne répondait pas aux multiples demandes de rencontre formulées par la Commission. La ministre a plutôt indiqué que le Canada avait signé un accord avec les chefs de l'Ontario et la Nation Nishnawbe Aski et qu'il

attendait la décision du Tribunal canadien des droits de la personne concernant cet accord.

2. Serait-il utile que les chefs écrivent à la ministre Gull-Masty de manière indépendante pour lui demander de répondre à la proposition de la NCCC de négocier une lettre d'engagement ?

- La Commission accueille positivement le soutien des chefs qui souhaiteraient interpeller le Canada pour qu'il revienne à la table des négociations et collabore avec la Commission. Vous pouvez joindre la ministre Gull-Masty à l'adresse suivante : ministresa-ministeris@sac-isc.gc.ca

Création de la Commission

3. L'administration de l'APN a-t-elle apporté du soutien conformément à la résolution des chefs ?

- Le soutien décrit dans les résolutions 60/2024 et 61/2024 n'a pas encore été mis en œuvre par le secrétariat de l'APN ou le comité exécutif de l'APN.
- Malgré les directives en ce sens, le comité exécutif de l'APN n'a pas établi la Commission. Les régions ont plutôt nommé des commissaires selon leurs propres processus et ont établi des liens entre elles.
- La Commission s'est efforcée d'établir des relations avec l'exécutif et le secrétariat de l'AFN. Ces relations ont été compliquées par la décision initiale de l'exécutif de ne pas créer la Commission et par une lettre adressée par la suite au TCDP qui a directement compromis les efforts de la Commission pour reprendre les négociations avec le Canada.

4. SAC a-t-il fourni des fonds pour le fonctionnement de la Commission ?

- SACn'a fourni aucun financement pour le fonctionnement de la Commission.
- Un plan de travail et un budget de 8,8 millions de dollars pour la Commission ont été soumis au Canada par l'intermédiaire de l'APN en avril 2025. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.
- *L'APN a confirmé à la NCCC que des discussions budgétaires avec le Canada concernant le financement de la NCCC ont eu lieu, mais*
- *la NCCC n'a pas reçu de détails à ce sujet.*

5. Il semble que de nombreux chefs soient élus. Les chefs héréditaires sont-ils représentés au sein de la Commission ?

- Les régions ont nommé les commissaires et leurs suppléants selon leurs propres procédures. Aucune condition d'éligibilité, telle que le fait d'être un chef élu, n'a été imposée aux régions.
- Dans la composition actuelle de la Commission, deux commissaires ne sont pas des chefs élus, mais ont été sélectionnés par leur région en fonction de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs compétences.

6. Un rapport annuel a-t-il été présenté ?

- Au cours des huit derniers mois, les commissaires ont rendu compte directement aux titulaires de droits dans leurs régions.
- Le rapport d'étape de la Commission couvrant les huit derniers mois est disponible sur notre site web, en haut de cette page.
- La Commission a organisé un webinaire d'information le 6 août (également accessible via le lien ci-dessus) et fera rapport à l'Assemblée des Premières Nations lors de la réunion de l'APN en septembre.

7. Quels chefs régionaux ont manifesté leur soutien à la NCCC et à ses travaux ?

- Les chefs régionaux Adamek, Teegee, Cameron, Verreault-Paul, Mackenzie, Bernard et LaBobe ont manifesté un soutien constant à la Commission et à ses travaux connexes.
- L'Organisation des chefs du Sud du Manitoba, les chefs de l'actuelle Alberta et la Fédération des nations indiennes souveraines de l'actuelle Saskatchewan ont également exprimé leur soutien à la Commission dans des résolutions officielles.

Engagement

8. Quelle est la meilleure façon pour les Premières Nations de fournir des commentaires et des rétroactions à la Commission des chefs, ce qui constituera une étape essentielle pour cerner les variations régionales ?

- La Commission s'engage à collaborer de manière significative avec les détenteurs de droits et à veiller à ce que les besoins régionaux soient identifiés et satisfaits.
- Il existe actuellement plusieurs façons de faire part de vos commentaires à la Commission :
 - En soumettant vos commentaires sur notre site web, sur la page Transparence (voir le lien vers les commentaires sur le webinaire) et sur la page Domaines de préoccupation. Veuillez noter qu'il s'agit de deux séries de questions différentes :
<https://www.nationalchildrenschiefscommission.org>
 - Le site web dispose également d'une fonction de clavardage dans le coin inférieur droit de chaque page, où vous pouvez laisser des commentaires ou discuter en direct avec un bénévole si l'un d'entre eux est présent sur le site lors de votre visite. Tous les commentaires laissés via le clavardage sont envoyés directement par courriel à nccc@OurChildrenOurWay.ca
 - Envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante :
NCCC@OurChildrenOurWay.ca
 - Entrez en contact avec un commissaire de votre région.

- Au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de l'élaboration des positions officielles, la Commission organisera également des rencontres dans chaque région.
- Outre les commentaires spécifiques à l'accord, nous sommes également ouverts à toute idée ou suggestion concernant les méthodes de participation et la meilleure façon de vous informer, vous et vos communautés.

9. Les donneuses de vie avec une expertise dans ce domaine ont-elles la possibilité de proposer des solutions à la Commission ?

- Oui, la Commission considère que la voix des donneuses de vie est essentielle pour trouver des solutions et élaborer un accord qui répondra aux besoins de nos enfants et de nos familles. Veuillez nous envoyer un courriel ou consulter la page « Domaines de préoccupation » de notre site web, où vous pourrez identifier votre rôle dans votre communauté.

Réforme à long terme et implications des ordonnances du TCDP

10. On a l'impression que la discrimination et les critères restrictifs pour déterminer les besoins confirmés des enfants répètent maintenant avec le principe de Jordan. Le fait de transférer cette responsabilité aux communautés permettrait-il de résorber ce retard ?

- Les solutions communautaires sont préférables, mais le Canada se montre de plus en plus réticent à cette approche.
- Sans renforcement des capacités au sein des communautés et sans garantie que SAC financera effectivement ce que la communauté approuve et ne laissera pas la communauté supporter les coûts seule, de nombreuses communautés hésitent à assumer ce rôle.

11. À l'heure actuelle, de nombreuses Premières Nations sont en train de travailler à l'élaboration de leurs propres lois. Qu'espérons-nous accomplir dans l'accord de règlement qui profitera aux lois communautaires sur la famille ?

- Le Canada utilise actuellement les termes généraux du projet d'accord de règlement qui a échoué pour limiter la capacité des Premières Nations à négocier des accords de contribution afin de mettre en œuvre leurs propres lois et modèles de prestation de services. Selon le Canada, le projet d'accord final constitue le plafond des négociations avec les Premières Nations.
- Cette façon de faire de la part du Canada révèle le besoin urgent d'un accord national solide sur la réforme à long terme. Une réforme solide fournira également une base solide aux Premières Nations pour négocier des accords de coordination.

12. Quelles sont les statistiques actuelles concernant les enfants pris en charge au Canada ? Ont-elles diminué dans les provinces ?

- Les statistiques les plus récentes ne sont pas disponibles pour le moment. Les données du dernier recensement datent de 2021.

Prochaines étapes et direction future

13. Les nouvelles résolutions sont-elles disponibles sur le site web ? Les résolutions disponibles sur le site web datent de juillet. Est-il possible de consulter les résolutions proposées pour la réunion de l'APN en septembre ?

- Les résolutions proposées par la Commission pour l'AGA de l'APN en septembre sont les mêmes que celles de juillet. Elles sont disponibles sur notre site web à l'adresse suivante : <https://www.nationalchildrenschiefscommission.org/rights-holders-direction>

14. La NCCC peut-elle ou va-t-elle aborder -si le processus de négociation national a changé par rapport au processus précédent, comment il a changé et comment les intérêts et les priorités distincts des régions seront pris en compte et défendus dans le processus de négociation, en prenant compte de la responsabilité continue envers les régions respectives ?

- La Commission collaborera avec les détenteurs de droits tout au long du processus de négociation afin de recueillir leurs commentaires et leurs réactions sur les positions de négociation et sur tout projet d'accord.
- La Commission a pour mandat de travailler de manière ouverte et transparente et s'engage à remplir ce mandat.

15. Si les démarches actuelles n'évoluent pas de manière positive, sera-t-il possible de présenter la situation devant la convention de La Haye? Ou bien dans le cadre du dossier UNDRIP, et en lançant des appels à l'action ?

- La Commission examinera toutes les options pour contraindre le Canada à respecter ses obligations en matière de droits de la personne.

16. Avec toutes ces luttes et l'absence de solutions pour nos enfants, comment servons-nous réellement les enfants et les familles ?

- C'est une excellente question. La Commission est déterminée à défendre les intérêts des enfants et des familles des Premières Nations et travaille avec des partenaires (par exemple, la Caring Society) qui partagent les mêmes engagements.
- La Commission et la Caring Society élaborent actuellement des options qui incluent, sans toutefois s'y limiter, des négociations avec des partenaires disposés à y participer. Le TCDP peut ordonner des mesures correctives à long terme pour remédier à la discrimination exercée par le Canada.

17. Ce rapport a-t-il également été approuvé par le CIRNAC/MCF ?

- Non. Il a été rédigé par l'équipe de conseillers techniques (bénévoles) de la Commission.